



BUDGET PARTICIPATIF

LE GUIDE POUR FAIRE PARIS À VOTRE IDÉE

SOMMAIRE

- ✓ Édito
- ✓ Tout savoir sur le budget participatif
- ✓ Quels types de projets déposer ?
- ✓ Quand déposer mon projet ?
- ✓ Mon projet est voté, et ensuite ?

Les « BP Pratique »

BP Pratique #1 : Je veux faire de mon idée un projet

BP Pratique #2 : Je veux proposer mon projet à la Ville de Paris

BP Pratique #3 : Mieux comprendre le budget participatif pour mieux en parler

BP Pratique #4 : Je veux construire un projet avec d'autres personnes

BP Pratique #5 : Je veux organiser une marche exploratoire pour identifier des besoins concrets

BP Pratique #6 : Je vote

BP Pratique #7 : Je fais voter pour mon projet

BP Pratique #8 : Me former pour agir tout au long de l'année

EDITO



Pauline VÉRON

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse

La Maire de Paris a fait le choix de donner aux Parisien.nes les clés d'une partie du budget de la Ville, leur permettant ainsi de participer directement à la transformation de leur ville.

Depuis 2014 le budget participatif permet aux Parisien.nes de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la ville, soit près de 100 millions d'euros par an. Méthode de gouvernance moderne et ouverte le budget participatif est une déclaration de confiance faite aux citoyens.

Depuis trois ans les Parisien.nes ont déjà proposé plusieurs milliers de projets sur la plateforme numérique budgetparticipatif.paris dont plusieurs centaines ont été réalisés suite au vote organisé chaque mois de septembre.

Cette année encore environ 100 millions d'euros sont mis à la disposition des Parisien.nes pour réaliser leurs projets, dont 30 millions d'euros spécifiquement consacrés aux projets situés dans les quartiers populaires. Cela reflète la volonté de la municipalité de faire en sorte que le budget participatif soit un outil de redistribution sociale et favorise la participation de tout le monde.

Jusqu'au 3 février 2019, faites nous part cette année encore de vos projets d'investissement pour Paris sur le site budgetparticipatif.paris, et faites ainsi Paris à votre idée !

TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF

C'EST VOUS QUI PROPOSEZ, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ

Vous avez un projet pour Paris ? Vous voulez une ville plus solidaire ? Un quartier plus vert ? Plus d'espaces dédiés au sport ? La Mairie de Paris peut réaliser vos idées grâce au budget participatif.

LE BUDGET PARTICIPATIF, c'est quoi ?

Depuis 2014, la Ville de Paris propose un budget participatif. Cela vous permet de **participer directement aux décisions budgétaires** de la Ville de Paris.

Chaque année, les Parisien.ne.s décident de l'affectation de 100 millions d'euros. Plus de 30 millions d'euros sont spécifiquement consacrés aux projets développés dans **les quartiers populaires**.

Il existe un Budget Participatif pour chacun des **arrondissements** et un Budget Participatif **Parisien**.

COMMENT PARTICIPER AU BUDGET PARTICIPATIF ?

Pour être ac.teur.trice de votre ville grâce au budget participatif, vous pouvez :

- ✓ **Proposer vos projets à la Ville de Paris**
Sur le site budgetparticipatif.paris
- ✓ **Voter pour les projets de votre choix**
Sur le site budgetparticipatif.paris ou dans votre arrondissement
- ✓ **Vous associer à un projet déjà déposé ou déjà voté et en cours de mise en œuvre pour suivre son évolution**
Sur le site budgetparticipatif.paris

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Toutes les **Parisiennes et tous les Parisiens**, sans condition d'âge ou de nationalité

De **manière individuelle ou collective** : association, collectif non constitué en association, en famille, entre voisins, entre amis, enfants d'une même classe ou d'un même établissement, etc.

QUELS TYPES DE PROJETS DÉPOSER ?

... L'essentiel à retenir !

POUR ÊTRE RECEVABLE
ET SOUMIS AU VOTE,
VOTRE PROJET DOIT :

- Satisfaire un motif d'intérêt général : être utile aux habitant·e·s de Paris, de votre arrondissement ou de votre quartier
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris ou du Département de Paris
- Représenter une dépense d'investissement
- Être déposé par un·e Parisien·ne ou un collectif de Pari-siens-siennes

DES EXEMPLES DE PROJETS DÉPOSÉS ET VOTÉS

« **RÉNOVATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DU JARDIN DES AMANDIERS** Il y a, dans le jardin des Amandiers, le long du conservatoire Georges Bizet, un théâtre de plein air très dégradé. Cet équipement est précieux et mérite d'être davantage utilisé. Pour y développer des activités tout au long de l'année, le projet prévoit de refaire le sol (en y créant de quoi faire des jeux d'échecs géants) et les gradins, de créer un accès vers le conservatoire (qui permettra d'accéder à des coulisses), de faire une installation électrique pour les spectacles et, enfin, de créer une couverture amovible respectueuse des arbres. »

« **RÉNOVER ET AGRANDIR L'ESPACE JEUNES DE LA RUE ERARD** L'équipe de l'Espace Jeunes de la rue Érard

« DES QUARTIERS POPULAIRES À ÉNERGIE POSITIVE

L'idée : produire de l'électricité ou de l'eau chaude de manière écologique et économique, pour contribuer à lutter contre la précarité énergétique dans les quartiers populaires.

Ce projet propose :

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits d'équipements municipaux et de logements sociaux, repérés dans le cadastre solaire de la Ville en fonction de leur potentiel de production énergétique

Des expérimentations de dispositifs innovants, tels que les trottoirs photovoltaïques, la mise en place d'une coopérative de production d'énergies renouvelables.

Le potentiel éolien de la capitale étant très limité, ce projet se concentre volontairement sur l'énergie solaire. »

« Pourquoi je participe au Budget participatif ?

J'adore mon boulot mais j'ai l'impression de faire un métier qui n'est pas tout le temps utile. J'ai besoin d'apporter plus, même si ce n'est pas grand-chose

Un porteur de projet déposé en 2016

« Je suis contente de participer à la politique de ma ville, c'est un geste de citoyenneté. »

Une porteuse de projet voté en 2016

DES EXEMPLE DE PROJETS DÉPOSÉS MAIS NON SOUMIS AU VOTE

LES SECTEURS HORS COMPÉTENCE VILLE

Certains projets ne relèvent pas de la compétence de la collectivité parisienne. Ne sont pas éligibles au budget participatif les projets portant sur :

- Les bâtiments relevant d'autres administrations (Ex: les ministères relèvent de l'État, les lycées de la Région, etc.).
- Les musées nationaux (Ex: Le Louvre, le Quai Branly, le Centre Pompidou) ou privés (Ex: Pinacothèque, musée Maillol).
- Le domaine privé : copropriétés, commerces...
- La navigation fluviale sur la Seine, qui relève de la Préfecture de Police.

À NOTER : La RATP est partenaire du budget participatif parisien. Comme pour tous les projets, ceux qui concernent la RATP devront relever de dépenses d'investissement pour être recevables. Les projets directement liés au transport (création ou agrandissement de stations par exemple), relèvent d'Île-de-France Mobilités (anciennement STIF). Ils ne pourront donc pas être pris en compte.

« **DÉVELOPPER L'OFFRE MUSICALE PARISIENNE** L'entrée au conservatoire est offerte uniquement aux enfants, alors que l'envie de maîtriser un instrument de musique peut se manifester à tout âge. Ce projet a pour vocation d'ouvrir des sessions pour adultes au sein des conservatoires parisiens, offrant la possibilité d'apprendre à jouer d'un instrument de musique, et pourquoi pas de passer les cycles du conservatoire et de participer à des concerts. Parce qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre (...) » *La rémunération du personnel chargé des cours de musique correspondrait à une **dépense de fonctionnement** (gestion courante de la Ville) et non d'investissement.*

« **EMBELLISSEMENT DE L'ENTRÉE DANS PARIS** Peindre une fresque sur le mur de l'université Paris Descartes UFR STAPS, de la rue Lacroix à l'entrée de l'université Panthéon-Assas Paris II-Vaugirard pour égayer cette espace particulièrement sinistre. Cela donnerait une nouvelle dimension aux travaux prochainement lancés pour l'embellissement du sud de la rue Vaugirard (votés lors du Budget participatif 2015. En attente de réalisation). » *L'université Paris Descartes n'entre pas dans le champ de compétence de la Ville de Paris.*



COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE BUDGET D'INVESTISSEMENT ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT

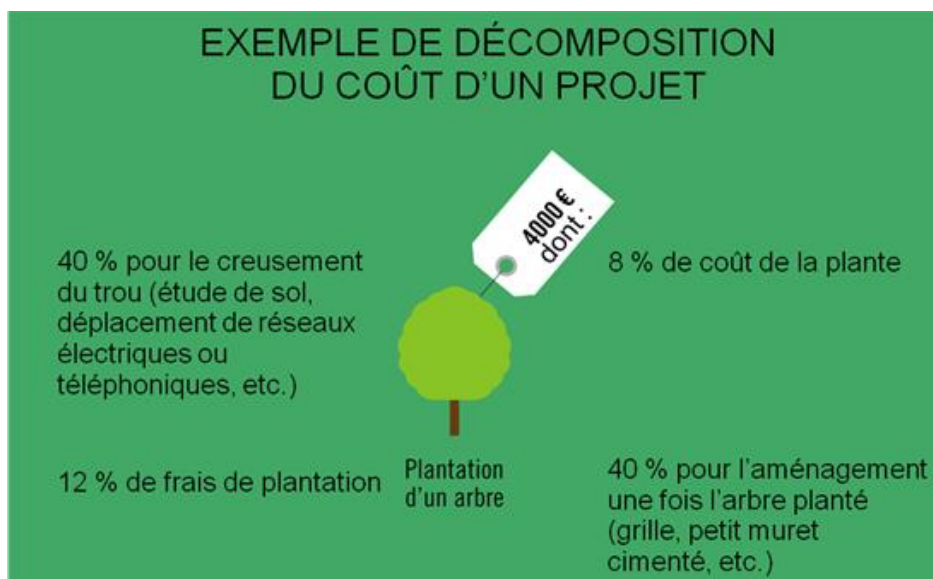
Retrouvez de nombreux exemples de projets gagnants sur le site du Budget Participatif, dans la rubrique **SUIVI DES RÉALISATIONS**

DE NOMBREUSES THÉMATIQUES SONT POSSIBLES :

Solidarité Cohésion sociale
Santé
Éducation et jeunesse
Transport et mobilité
Environnement
Logement et habitat
Prévention et sécurité
Propreté
Cadre de vie
Économie et emploi
Culture et patrimoine
Ville intelligente et numérique

QUELQUES EXEMPLES CHIFFRÉS POUR VOUS AIDER A ÉVALUER VOTRE PROJET (coûts moyens)

- ✓ **Parcours de santé** : 50 000€
- ✓ **Ouverture d'une bagagerie** : 75 000€ à 100 000 €
- ✓ **Installation d'un auvent dans une école** : 75 000 à 150 000 €
- ✓ **Fourniture et installation d'un city-stade** : 120 000 €
- ✓ **Installation d'une borne Wifi** : 2 300 €
- ✓ **Fourniture et pose d'agrès de fitness** : 1 800 €
- ✓ **Installation d'un banc** : 1000 à 1500 €





Crédit photo : Fabien Sarfati

« CULTIVER EN VILLE »
ESPACE JEAN DAME DANS LE 2^e ARRONDISSEMENT

RÉALISÉ DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF 2015

QUAND DÉPOSER MON PROJET ?

JANVIER - FÉVRIER > Je dépose mon projet sur le site budgetparticipatif.paris

Pour être informé-e du lancement de la campagne de dépôt de projet, il suffit de **créer votre compte** sur le site, dans la rubrique MON COMPTE. C'est également via ce compte que vous pourrez « déposer » votre projet sur la plateforme et vous « associer » à d'autres propositions.

FÉVRIER - MARS > La Mairie de Paris analyse la [recevabilité de mon projet](#)

Il s'agit d'étudier chacun des projets afin de s'assurer qu'il répond bien aux **critères principaux** (projet déposé par un-e Parisien-ne, compétence de la Ville, dépense d'investissement, intérêt général). L'analyse de recevabilité permet également de vérifier que la Ville de Paris n'a pas déjà programmé d'autres réalisations aux emplacements proposés ou que d'autres projets semblables ne sont pas déjà en cours. Les dépositaires des projets non recevables reçoivent un message explicatif. Il est également publié sur le site.

MARS > Je participe à [des ateliers de co-construction](#)

Les ateliers de co-construction : Votre projet a peut-être un objet ou une localisation en commun avec des projets déposés par d'autres Parisien-ne-s. Dans ce cas, la mairie d'arrondissement peut faire le choix de co-construire plusieurs projets.

Vous serez alors invité-e à échanger avec d'autres porteurs.teuses de projets afin d'aboutir à la définition et l'écriture d'un nouveau projet unique. Cette mise en commun donnera également plus de chances à votre projet d'être voté.

Dans certains cas, notamment pour les projets concernant « Tout Paris », cette co-construction est numérique. La co-construction numérique se déroule alors directement sur le site du budget participatif.

Les regroupements : Votre projet peut également faire l'objet d'un regroupement. Si sa thématique ou sa localisation est commune avec d'autres projets déposés, la mairie peut faire le choix de regrouper votre proposition avec d'autres projets. Cet ensemble de propositions sera mis au vote sous un seul et même titre. Ce regroupement de votre idée dans un ensemble de projets maximise vos chances de voir votre proposition votée. Si ce projet est voté, chacune des propositions intégrées au regroupement sera mise en œuvre.

AVRIL- MAI > Mon projet est [pré-étudié par les directions opérationnelles de la Ville](#)

Les projets recevables font l'objet d'une **pré-étude de faisabilité et d'un chiffrage estimatif**. Les projets non réalisables techniquement ne seront pas mis au vote. Les dépositaires de ces projets refusés reçoivent un message leur exposant la raison technique du refus. Il est également publié sur le site.

JUIN > Mon projet est étudié en commission

Les projets jugés techniquement faisables sont étudiés au sein de commissions qui se réunissent dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris.

Les commissions d'arrondissement sont composées du/de la Maire d'arrondissement, d'un collègue d'élu.e.s de la majorité et de l'opposition, de représentants des conseils de quartier, de représentants des services de la Ville de Paris qui ont pré-étudié les projets. Ces commissions peuvent être publiques.

La commission parisienne est composée de la Maire de Paris ou de son adjointe chargée de la démocratie locale, d'élu.e.s, de représentants des services de la Ville qui ont pré-étudié les projets, et de détenteurs de la [carte Citoyenne-Citoyen de Paris](#) (tirage au sort parmi les volontaires).

Les dates de ces commissions sont communiquées sur le site du Budget Participatif.

JUILLET - AOÛT > Je prépare ma campagne de vote

Les projets jugés recevables et soumis au vote sont mis en ligne mi-juillet, en amont de l'ouverture du vote. Si votre projet est soumis au vote, vous pouvez commencer à préparer votre campagne en profitant de ce temps pour identifier les personnes et collectifs susceptibles de vous soutenir et en invitant ces personnes à « s'associer » à votre projet sur le site.

SEPTEMBRE > Je vote et je fais voter pour mon projet !

La période de vote dure environ 15 jours. C'est le moment d'activer vos réseaux et d'inviter votre entourage à s'impliquer également dans le développement de sa ville en votant pour le budget participatif, et pourquoi pas à voter pour votre projet !

MON PROJET EST VOTÉ, et ensuite ?

SEPTEMBRE > VOTRE PROJET A ÉTÉ VOTÉ PAR LES PARISIEN.NE.S

DÉCEMBRE > VOTRE PROJET EST ENSUITE VOTÉ PAR LE CONSEIL DE PARIS

Le financement des projets lauréats est adopté lors du vote du budget par le Conseil de Paris.

A PARTIR DE JANVIER > LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET GAGNANT PEUT ALORS DÉBUTER

De la phase d'étude à la réalisation du projet, c'est la Mairie de Paris qui assure le rôle de chef d'orchestre. A ce stade, votre proposition devient un projet porté par la Ville. Vous en avez été l'initia-teur-trice et le budget participatif a permis sa concrétisation. Ce projet est désormais inscrit dans le programme de travaux de la Ville de Paris aux côtés de tous les autres chantiers portés par la mairie. Cependant, en tant que por-teur-teuse de projet, vous pouvez être sollicité-e durant la phase de mise en œuvre, notamment s'il s'agit d'un projet de grande ampleur. En effet, certains projets nécessitent l'implication des dépositaires et l'organisation de temps de concertation. Mais cette implication des por-teurs-teuses de projets durant la phase de réalisation n'est pas systématique.

Des exemples de projets pour lesquels les dépositaires des idées ont été associés à la mise en œuvre :

[La longue naissance du Jardin Louis Blanc](#)

[Des habitants innovent pour l'aide aux sans abris](#)

LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE :

PHASE D'ÉTUDES

Suite au dépôt de votre projet, les services techniques de la Ville ont réalisé une pré-étude afin d'estimer sa faisabilité. A ce stade, le choix est fait par la mairie de ne pas mobiliser des financements publics pour la réalisation d'études exhaustives pour des centaines de projets déposés qui ne seront pas tous votés et mis en œuvre.

Cela explique pourquoi une fois votre projet voté, **une phase d'études approfondies doit être programmée.** Diagnostic amiante, phase expérimentale de modification du sens de circulation de certaines rues en cas de nouvel aménagement d'un quartier ou encore recherche d'absence de réseaux eau/électricité dans les sols, etc. : ces études peuvent durer plusieurs mois.

Lorsque la phase d'études est terminée, **certaines projets nécessitent le lancement de procédures.**

PROCÉDURES

Par exemple, pour des projets impactant des monuments ou espaces protégés, l'obtention d'un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France est obligatoire.

D'autres projets nécessitent une procédure de marché public et la rédaction de cahier des charges spécifiques. Cette démarche dure en moyenne près d'un an.

Certaines propositions nécessiteront le versement d'une subvention d'investissement à une association, un bailleur social ou une entreprise d'Économie Sociale et Solidaire. L'attribution de ces subventions est votée par le Conseil de Paris. Dans ces cas, plusieurs mois de délais seront également nécessaires et la mise en œuvre sera alors portée par le bénéficiaire de la subvention.




RÉALISATION

Suite aux études approfondies et aux procédures, la phase de réalisation peut débuter. **Selon la typologie des projets la phase de réalisation dure de 1 à 12 mois.**

Tous les ans, entre 150 et 200 projets sont gagnants. Chacun de ces projets est unique et va nécessiter des modalités et des délais de mise en œuvre spécifiques. **La durée totale moyenne de mise en œuvre d'un projet est environ de 18 mois.**

PROJET VOTÉ MAIS ABANDONNÉ

Suite à la phase d'études approfondies ou suite aux procédures, il est possible qu'un projet soit « abandonné ». En effet, en raison de difficultés techniques ou d'émissions d'avis défavorables lors des procédures (Avis négatif des Architectes des Bâtiments de France, désaccord de copropriété pour des interventions concernant des murs ou espaces n'étant pas la propriété de la Ville de Paris, etc.), la Mairie de Paris ne peut assurer la mise en œuvre du projet.

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES PHASES DE MISE EN ŒUVRE

La Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires présente les étapes de mise en œuvre d'un projet voté dans le cadre du budget participatif.



SUIVEZ LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR LE SITE DU BUDGET PARTICIPATIF

PLANNING

- ✓ 1. Études et conception
(démarré en janvier 2016)
- ✓ 2. Lancement des procédures
(démarré en mai 2016)
- ✓ 3. Réalisation des travaux
(démarré en juillet 2016)
- ✓ 4. Livraison et inauguration
(livré en septembre 2016)

Sur le site du budget participatif, vous pouvez suivre l'évolution de la mise en œuvre des projets étape par étape.

Pour cela, allez dans la rubrique **SUIVI DES RÉALISATIONS** et **cliquez sur la vignette** correspondant à votre projet.

Un **planning** de réalisation est affiché.



RÉALISÉ !

En tant que dépositaire d'un projet, vous êtes informé.e par mail dès que la réalisation est achevée.

Un encart **RÉALISÉ!** est alors inscrit sur la vignette du projet que vous avez déposé ou du projet dans lequel votre idée a été regroupée.

Selon la typologie du projet, une signalétique (pancarte, sticker, etc.) est apposée sur la réalisation finale.



PARIS | BUDGET
PARTICIPATIF

BUDGET PARTICIPATIF

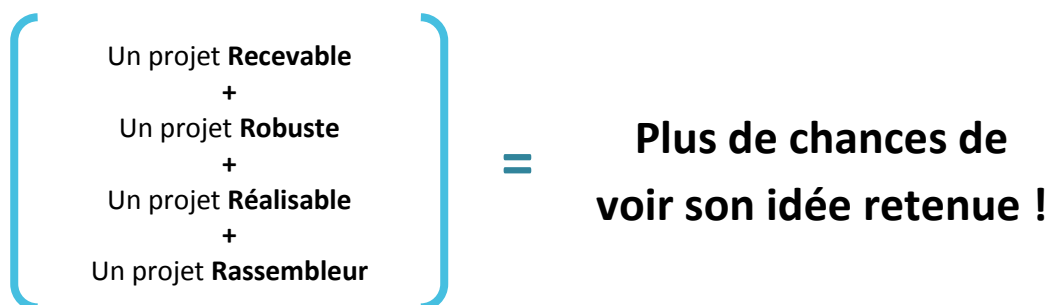
LES FICHES PRATIQUES

BP PRATIQUE #1

JE VEUX FAIRE DE MON IDÉE UN PROJET

Quelques conseils pour faire en sorte que votre idée devienne un projet et maximiser vos chances de voir votre proposition se concrétiser.

Votre projet doit suivre la règle des **4R**



Un projet **RECEVABLE**, c'est quoi ?

Vous devez vérifier que votre projet répond aux **critères de recevabilité** fixés par la Ville de Paris :

- ✓ Être déposé par un résident parisien (particulier ou collectif)
- ✓ Satisfaire un motif d'intérêt général
- ✓ Entrer dans le champ de compétence de la Ville ou du Département de Paris, ou concerner la RATP
- ✓ Représenter une dépense d'investissement
- ✓ Ne pas générer de coûts induits (dépenses de fonctionnement) trop importants

Un projet **ROBUSTE**, c'est quoi ?

Le projet doit être concret, décrivant précisément la réalisation attendue.

- ✓ Localisation : indiquer une adresse, dans la mesure du possible
- ✓ Besoin identifié : faire un constat étayé et indiquer l'objectif poursuivi
- ✓ Moyens d'action : proposer des modalités d'intervention à mettre en œuvre pour répondre au besoin

Attention cependant à ne pas tomber dans l'excès de précisions. Une proposition trop spécifique laisse peu de place à l'expertise technique ou à la proposition d'ajustements de la part des services de la Ville.

Exemple : Mon idée est de soutenir l'accès à l'emploi des jeunes

	Projet trop évasif	Projet «4R »	Projet trop précis
Rédaction du projet	« La ville devrait mobiliser ses moyens pour que les jeunes accèdent à internet ».	« Installer 3 postes informatiques dans le point emploi situé rue Labat »	« Installer au minimum 10 ordinateurs de marque X, avec les logiciels X dans la salle du 3 étage du centre rue Labat.»

Un projet RÉALISABLE, c'est quoi ?

Réaliste

- ✓ Finançable : coût inférieur au montant de l'enveloppe globale (parisien ou d'arrondissement)
- ✓ Original : différent des projets déjà lauréats et non prévu dans le programme de mandature
- ✓ Ciblé sur le parc public : Dans la mesure du possible, équipements de la Ville ou des bailleurs sociaux.
- ✓ S'il se situe sur l'espace public, il doit être cohérent avec les obligations de la Ville : désencombrement de l'espace public, prise en compte des exigences Vigipirate...

Rassurant

Dans la mesure du possible :

- ✓ Soutenu par un collectif, une association ou accompagné par des équipes de développement local
- ✓ Résultant d'un travail d'émergence riche et rigoureux (genèse du projet à indiquer si possible dans le descriptif)
- ✓ Anticipant les coûts de fonctionnement induits et indiquant d'éventuelles modalités de les couvrir sans surcoût pour la Ville (gestion associative, par exemple)
- ✓ Illustré avec des photos, croquis (en pièce jointe), exemples comparatifs et illustrations venues d'autres Villes, dans la mesure du possible
- ✓ Adaptable grâce à une certaine souplesse prévue pour sa définition et sa mise en œuvre

Un projet RASSEMBLEUR, c'est quoi ?

Dans la mesure du possible :

- ✓ Construit collectivement en fédérant les porteurs d'idées similaires
- ✓ Comptant de nombreux associés, soutiens et commentaires
- ✓ Mobilisateur, au-delà d'un cercle de «fidèles »/ soutiens indéfectibles
- ✓ Répondant à un besoin territorial démontré

Un projet construit collectivement aura plus d'atouts pour réunir des votes et se concrétiser : il est toujours préférable de s'associer à un projet plutôt que d'en redéposer un similaire.

BP PRATIQUE #2

JE VEUX PROPOSER MON PROJET À LA VILLE DE PARIS

1 - CRÉEZ VOTRE COMPTE

Le dépôt de projet se fait sur le site du budget participatif. Pour déposer votre projet, vous devez dans un premier temps **créer votre compte**. La Ville de Paris vous simplifie les modalités d'accès à ses services numériques en vous proposant de créer un **compte de connexion unique**. Vous pourrez alors accéder à de nombreux services :



Cliquez sur ce lien pour créer votre compte : [MON COMPTE](#) . Indiquez vos coordonnées.

La confidentialité des données est assurée. Ces informations ne sont en aucun cas transmises à d'autres organismes. **Votre compte est créé, vous pouvez dès à présent déposer votre projet !**

2 - SUIVEZ LES 6 ÉTAPES POUR DÉPOSER VOTRE PROJET

Une fois votre compte créé, il vous suffit de suivre les informations indiquées dans le formulaire de dépôt de projet pour proposer votre idée :

Il vous sera demandé :

- Le titre de votre projet en 60 signes maximum
- Une description de votre projet en 1200 signes maximum
- La localisation de votre projet
- Une estimation du coût (facultatif)

- Vous pouvez également **joindre des documents** (photos, esquisses, devis, etc.) pour apporter plus de précisions. Le dépôt de ces documents en pièces jointes est facultatif.

JE DÉPOSE UN PROJET

1 Thème et localisation

Choisissez le thème de votre projet *

<input type="radio"/> Ville intelligente et numérique	<input type="radio"/> Santé	<input type="radio"/> Education et jeunesse
<input type="radio"/> Transport et mobilité	<input type="radio"/> Propreté	<input type="radio"/> Économie, emploi et attractivité
<input type="radio"/> Sport	<input type="radio"/> Prévention et sécurité	<input type="radio"/> Culture et patrimoine
<input type="radio"/> Solidarité et cohésion sociale	<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Cadre de vie


À quel titre déposez-vous ce projet ? *

Particulier Conseil de quartier Association Autre

Votre projet concerne *

Paris Un arrondissement

Pouvez-vous être plus précis ? Adresse ou équipement municipal (bibliothèque, piscine...)



Continuer ▾

2 Titre du projet

3 Projets approchants

4 Description et coût

5 Images et Documents

6 Résumé et validation

7 Confirmation d'envoi

L'étape 3 vous présente des « **Projets approchants** ».
Cela vous permet de connaître les motifs de refus de projets semblables déposés précédemment. Vous pouvez alors redéfinir votre projet.
Si un projet similaire est déjà déposé, vous pouvez alors vous y associer.

JE DÉPOSE UN PROJET

- 1 Particulier, Solidarité et cohésion sociale, Tout Paris Modifier
- 2 De l'aide aux personnes à la rue Modifier
- 3 Projets approchants

Nous avons identifié des projets déposés lors des précédentes campagnes, semblant se rapprocher du vôtre. Certains ont pu ne pas être retenus pour le vote, vous en trouverez le motif dans les commentaires du projet.

<div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center;">SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE</div> <p>75012 Le sport et les personnes en grande précarité</p> <p style="text-align: center; color: #e91e63;">Non retenu techniquement en 2016</p>	<div style="background-color: #9c27b0; color: white; padding: 5px; text-align: center;">TRANSPORT ET MOBILITÉ</div> <p>Tout Paris APIED</p> <p style="text-align: center; color: #9c27b0;">Non retenu techniquement en 2016</p>	<div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center;">SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE</div> <p>Tout Paris Trampoline, le réseau de ceux qui n'en ont pas</p> <p style="text-align: center; color: #e91e63;">Non retenu techniquement en 2016</p>
---	---	---

Nous avons identifié des projets déposés cette année, contenant des mots-clés présents dans le titre que vous avez indiqué. N'hésitez pas à vous y associer, plutôt que de déposer un projet semblable.

<div style="background-color: #3b4a8c; color: white; padding: 5px; text-align: center;">CADRE DE VIE</div> <p>rue Mouffetard, 75005 ... Rue Mouffetard : piste verte !</p>	<div style="background-color: #42a5f5; color: white; padding: 5px; text-align: center;">CULTURE ET PATRIMOINE</div> <p>38 rue Montorgueil, 75... Limiter le ramassage des poubelles lors du déjeuner</p>
--	--

CONTINUER ▾
JE NE POURSUIS PAS MON DÉPÔT ✕

La description de votre projet doit faire **1200 signes maximum**.
Voici comment sera présenté votre projet une fois déposé sur le site :

SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE
f t

PROJET « TOUT PARIS »

De l'aide aux personnes à la rue

Il s'agit de distribuer des kits d'hygiène et de première urgence aux personnes à la rue...

Resp_MBP a évalué son projet à 150 000 €

💬 Je commente

👍
0

🤝
0

LE PROJET

- 🔗 Budget Participatif 2018
- 📌 Statut : Projet déposé
- 🏠 Évalué à 150 000 €

Vous n'êtes pas encore associé au projet

Je m'associe au projet

L'AUTEUR

👤 PARTICULIER

Déposé le 29 novembre 2017 par

Resp_MBP

Contacter

BP PRATIQUE #3

MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET PARTICIPATIF POUR MIEUX EN PARLER

Le budget participatif propose un mode de gestion des finances publiques innovant qui soulève de nombreuses interrogations. Voici des éléments de réponses qui vous permettront de mieux comprendre les enjeux de ce processus mais aussi de mieux en parler autour de vous pour inviter chacun et chacune à s'impliquer dans la vie de la cité.

- **Le budget participatif : simple outil de communication ?**

Né au Brésil, à Porto-Alegre, en 1989, le budget participatif reste un outil d'expression et de décisions des citoyens. La mise en place d'un tel processus montre la volonté politique d'impliquer concrètement les habitant·e·s dans le fonctionnement de la mairie. L'exercice du pouvoir est partagé entre les élus et les citoyens qui sont acteurs tous au long du processus : ce sont eux qui proposent les projets et ce sont eux qui les votent.

- **Le budget participatif : simple gadget ?**

S'il n'est pas un gadget, le budget participatif peut être considéré comme un outil : Un outil de démocratie participative qui, depuis sa création, a permis de faire émerger **612 souhaits concrets** des Parisien.ne.s ; un outil qui représente un demi-milliard d'euros du budget d'investissement sur la durée de la mandature ; un outil impliquant l'ensemble des mairies d'arrondissement et des Directions Opérationnelles à l'écoute des propositions des citoyen·ne·s.

- **Pourquoi recourir au budget participatif s'il s'agit de mettre en œuvre des travaux qui doivent être réalisés de toute façon ?**

Le budget participatif est une partie intégrante du budget d'investissement de la ville de Paris. A ce titre, il permet de financer tous les projets déposés, dès lors qu'ils sont recevables, faisables et gagnants à l'issue du vote. Parmi ceux-ci, certains projets déposés par les Parisien.ne.s relèvent de dépenses dites courantes : dans un contexte financier contraint, leur mise au vote permet aux Parisien.ne.s de les prioriser. Ainsi, le budget participatif permet de mettre en œuvre des projets innovants et non programmés, d'une part et de participer à la priorisation de dépenses programmées, d'autre part.

- **Le budget participatif, un dispositif réservé uniquement à une population déjà utilisatrice des services de la Ville de Paris ?**

Tout au long du processus du budget participatif, la Mairie de Paris met en place des actions pour toucher un large public, notamment les habitant.e.s des quartiers populaires. Chaque année, près de 30 millions d'euros sont spécifiquement consacrés aux projets localisés en quartiers populaires. Pour favoriser et accompagner l'émergence de projets, la mairie travaille avec des acteurs associatifs implantés sur ces territoires. Les Équipes de Développement Local de la Ville de Paris accompagnent également les habitant.e.s durant la phase de dépôt de projets. Ils organisent des temps conviviaux et des ateliers d'émergence de projets. Cela reflète la volonté de la Ville de Paris de construire un budget participatif qui inclut tout le monde et qui participe à la lutte contre les inégalités sociales. En 2016, la Mairie a aussi créé le budget participatif des enfants avec 10 millions d'euros dédiés à des projets dans les écoles élémentaires et dans les collèges. En 2017, les bailleurs sociaux ont également initiés leur budget participatif.

- **Quel est le sens du budget participatif dans le contexte budgétaire actuel ?**

Ce pouvoir de prioriser la dépense publique prend son sens dans le contexte budgétaire actuel, très contraint et partagé par toutes les collectivités : les recettes diminuent (baisse des dotations de l'État) et les dépenses obligatoires augmentent. La conjonction de ces deux tendances porte le nom d' « effet ciseau » et oblige, pour enrayer l'accroissement de la dette, à prioriser strictement les dépenses. Le citoyen exprime ses souhaits dans cette priorisation, en déposant des projets et en votant au budget participatif. En fin de compte, le budget participatif est un outil d'action publique par le vote.

BP PRATIQUE #4

JE VEUX CONSTRUIRE UN PROJET AVEC D'AUTRES PERSONNES

Plus vous serez nombreu·x·ses à être mobilisé·e·s sur la définition d'une idée, plus vous serez nombreu·x·ses à la voter ! Pour donner toutes les chances à votre proposition de voir le jour, nous vous invitons à impulser l'organisation d'un atelier. En famille, entre amis, dans votre immeuble ou au sein de votre association, construisez un projet commun qui sera nourri des idées de chacune et chacun. Voici un mode d'emploi qui vous guidera dans l'organisation ce temps de « co-construction de projet » :

Avant l'atelier :

- Trouvez un lieu accessible, si possible bénéficiant si possible d'une connexion WIFI
- Définissez un nombre de participants pouvant être accueilli. Il faut privilégier des petits sous-groupes pour faciliter la prise de parole de chacun.
- Définissez qui sera animateur de ces échanges avec vous. L'idéal est d'avoir 2 personnes chargées de l'animation afin de pouvoir veiller à une bonne distribution de la parole, à la dynamique de groupe, à la synthèse des propositions et à la gestion du temps.
- Préparez des Post-it, une feuille d'émergence et plusieurs exemplaires de la fiche BP PRATIQUE « Je veux faire de mon idée un projet ».

Le jour de l'atelier :

Présentation des participants (2 mn/personne)

- Faites un tour de table. Le mieux est de proposer un format de présentation identique pour tous les participants ; Par exemple : Mon nom / mon prénom / pourquoi je participe à cet atelier ? / En une phrase, pour moi, le Budget Participatif c'est ... ?

Présentation du Budget Participatif (15 mn)

- Présentez le Budget Participatif de manière synthétique. Vous pouvez vous aider de ce guide, page « **Tout savoir sur le budget participatif** » (grands principes, montant, critères, etc.)
- Diffusez cette courte vidéo d'1mn30 pour illustrer vos explications.



- Assurez-vous que tous les participants ont bien compris et intégré ces éléments avant de débiter les échanges.

Présentation d'exemples de projets déposés (20 mn)

- Présentez l'idée générale qui vous a amené à organiser cet atelier. Expliquez comment cette idée a émergé et qui la porte pour le moment.
- Précisez qu'il s'agit pour le moment d'une idée et que les propositions des un-e-s et des autres vont permettre d'en faire un projet
- Présentez la **fiche BP Pratique « Je veux faire de mon idée un projet »** ou distribuez-la dans chacun des sous-groupes.

Créez collectivement (1h15 maximum)

- Invitez les participants à se répartir en petits groupes. Demandez à chacun de ces groupes de se donner un nom d'équipe.
- Distribuez-leur des Post-it en précisant qu'il ne faut indiquer qu'une seule idée par papier. A ce stade, il faut inviter les participants à jeter toutes leurs idées sur le papier et à ne pas s'auto-censurer.
- Tous les Post-it sont ensuite lus par les équipes puis mis en commun sur un tableau.
- En tant qu'animateur, vous proposez des regroupements de ces Post-it par thématiques ou sujets similaires. Vous devez résumer oralement l'idée que les équipes ont voulu exprimer pour chacun des sujets. Il faut que chacune des propositions fassent consensus.
- Veillez au respect des critères et règles posés par le budget participatif
- Un-e des participant-e-s (volontaire de préférence) prend en note toutes ces propositions validées par les participant-e-s. A ce stade, il faut effectuer le travail de synthèse et de rédaction du projet final qui ne devra pas excéder 1200 signes.

Vous pouvez finaliser la rédaction du projet durant l'atelier ou confier cette tâche à l'un-e des participant-e-s. La version finale devra être validée par l'ensemble des participant-e-s avant dépôt sur le site du budget participatif.

Si l'atelier fait émerger plusieurs idées, sachez qu'il est possible de déposer plusieurs projets.

PLANCHE D'IDÉATION DU BUDGET PARTICIPATIF

MON IDÉE en 1 phrase :

A qui s'adresse mon projet ?

Quels sont les besoins que j'identifie ?

Où mon idée pourrait-elle être localisée ?

Quels sont les leviers que j'identifie pour mener mon projet à bien ?

LE TITRE DE MON PROJET EN 60 SIGNES MAXIMUM :

MON PROJET EN 1200 SIGNES MAXIMUM :

Quels sont les obstacles à surmonter ?

Quels devis dois-je rassembler pour évaluer mon projet ?

Mon projet :

- Entre dans le champ de compétence de la Ville
- Satisfait un motif d'intérêt général
- Correspond à une dépense d'investissement

J'ÉVALUE MON PROJET A :

€

BP PRATIQUE #5

JE VEUX ORGANISER UNE MARCHÉ EXPLORATOIRE POUR IDENTIFIER DES BESOINS CONCRETS

L'organisation d'une marche exploratoire permet de construire un diagnostic partagé et de faire émerger des projets plus particulièrement liés à un quartier ou à un site spécifique. L'enjeu est d'identifier les points faibles ou possibles leviers d'amélioration de cet espace.

Les participants

Les Parisien.ne.s habitant.e-s ou habitué.e-s du quartier visé par la marche exploratoire

Le principe

Un groupe d'enquête se déplace sur le terrain pour relever des informations ou partager des observations dans le cadre d'un projet défini à préciser.

MISE EN ŒUVRE

Préparation

- Définissez et préparez en amont :
 - les objectifs de la marche (une thématique, ce qui va être observé. *Par exemple : les équipements sportifs*)
 - le parcours
 - une grille d'analyse : en fonction de la thématique définie, lister les sujets que vous souhaitez observer. (*Par exemple : la typologie des équipements sportifs déjà existant, les localisations sans aucun équipement, les dégradations observées, les usages, les publics, etc.*)

- Recueillez l'adhésion des associations et des habitant.e-s du quartier

- Constituez un groupe d'enquête (dix personnes au maximum)

- Recueillez préalablement les expériences et le ressenti des participant.e-s. Cela constituera votre diagnostic préalable.

- Présentez le plan détaillé du secteur à arpenter, cartographie du parcours habituel des participants

- Répartissez les rôles de façon à assurer la participation de tous et toutes.

Déroulement

- Effectuez la marche en utilisant la grille d'analyse et en la remplissant au fur et à mesure

Suite à la marche

- La grille d'analyse (et autres documents complémentaires) utilisés lors de la marche seront envoyés a posteriori aux participants

- Une réunion de synthèse élargie est organisée quelques semaines après la marche

- Vous réalisez une restitution et une synthèse du diagnostic réalisé lors de la marche

Durée

La marche exploratoire elle-même dure généralement une à deux heures. Il faut toutefois compter globalement une demi-journée avec la préparation préalable et la synthèse collective.

Moyens humains

L'idéal est d'avoir 2 animateurs qui vont mener la marche.

Matériel à prévoir

Cartes du parcours, bloc note, plan du quartier, appareil photo, smartphone, bouteille d'eau, stylos, caméra, dictaphone, ruban à mesurer, grille d'analyse et de repérage.

Coût financier

Aucun.

Avantages et limites

Ce processus fait tomber les clivages, offre créativité et stimulation par l'action, et permet la recherche de solution concrète grâce à l'interactivité, l'utilisation de l'expertise d'usage des citoyens et l'ouverture à différents publics.

Une attention particulière devra être portée aux conditions météorologiques qui peuvent constituer un frein.

BP PRATIQUE #6

JE VOTE

POUR QUELS TYPES DE PROJETS EST-IL POSSIBLE DE VOTER ?

Il y a deux types de projets pour lesquels vous pouvez voter. Il existe donc 2 bulletins de vote différents : un bulletin pour les projets « **Tout Paris** », pour les projets qui concernent l'ensemble du territoire, et un bulletin pour les « projets d'arrondissement ». Vous pouvez **choisir jusqu'à 5 projets sur chacun des bulletins** et donc voter pour 10 projets au total.

OU PEUT-ON VOTER ?

Vous pouvez voter sur le site du budget participatif. Voici la démarche à suivre sur le site pour voter :

Si vous n'avez pas encore créé de compte, cliquez sur « **MON COMPTE** ». Après réception du mail de confirmation, vous pouvez compléter les informations de votre profil.

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR VÉRIFIER
VOIRE COMPLÉTER LES INFORMATIONS DE VOTRE PROFIL

 Merci de compléter votre profil. 

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.

Vos informations personnelles

Femme Homme Non précisé

Date de naissance : __/__/__ *

Adresse *

Vos informations de vote

Vous ne pouvez voter que pour des projets *Tout Paris*, et des projets localisés dans votre **arrondissement de vote**.

Ce dernier doit correspondre soit à votre arrondissement de résidence, soit à votre arrondissement de travail.

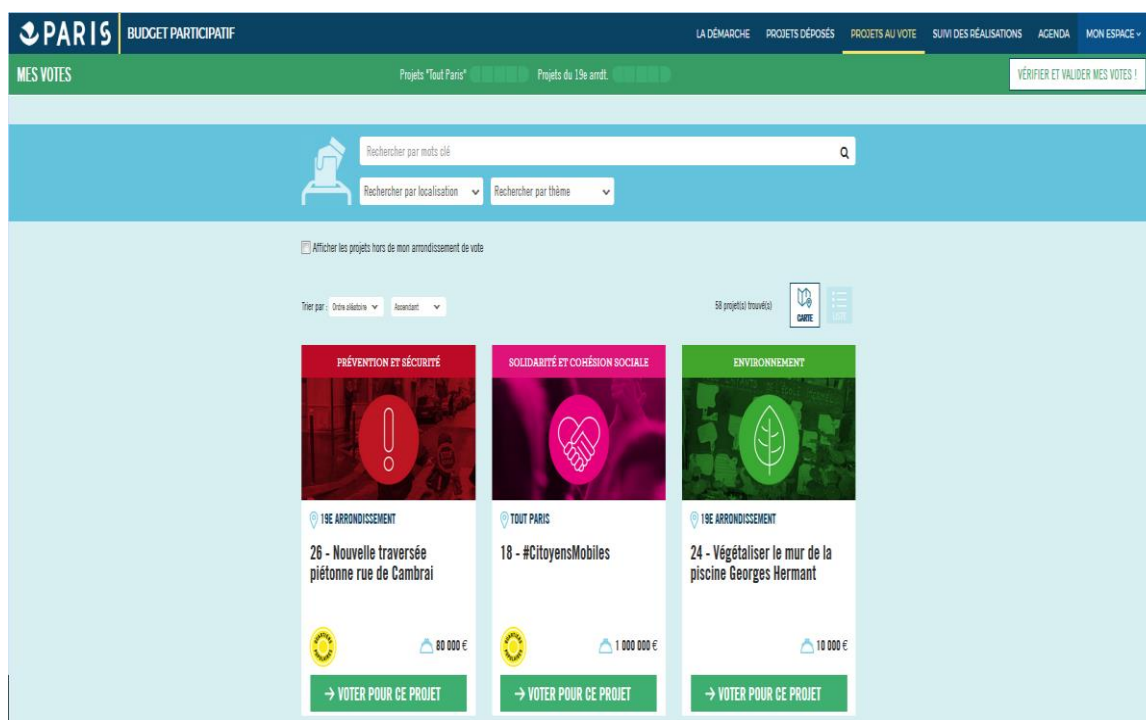
10ème arrondissement 

Je certifie sur l'honneur que je suis parisien-ne, que les informations transmises sont exactes et que j'accepte l'ensemble des CGU. *

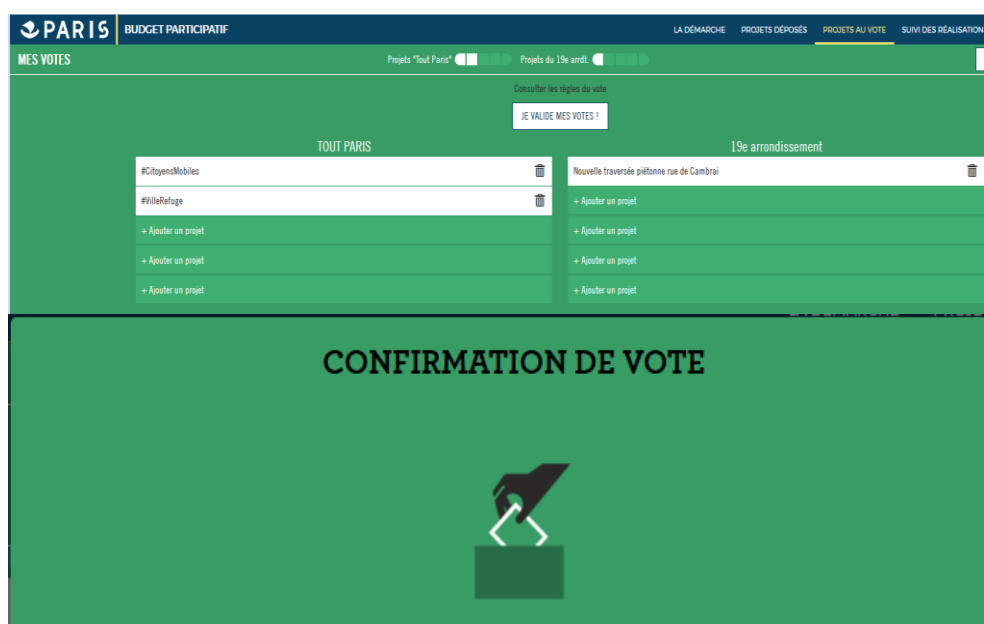
Je souhaite rester informé-e sur le budget participatif et sur toutes les actions relatives à la participation citoyenne initiées par la Mairie de Paris.

J'ENREGISTRE LES MODIFICATIONS

Choisissez les projets pour lesquels vous souhaitez voter. Il faut voter pour un projet au minimum et vous pouvez voter pour 8 projets au maximum (4 projets parisiens et 4 projets de l'arrondissement retenu)



Il vous suffit ensuite de valider vos votes. Vous pouvez vous associer à ces projets afin de suivre leur évolution.



Vous pouvez également voter dans les urnes mises à disposition partout dans Paris. Il y en a une dans chaque mairie d'arrondissement mais aussi dans beaucoup d'autres lieux.

Une cartographie et une liste complète de ces urnes sont consultables sur le site budgetparticipatif.paris durant la période vote.

BP PRATIQUE #7

JE FAIS VOTER POUR MON PROJET

Félicitations ! Votre projet a été sélectionné pour être soumis au vote, il est maintenant temps de le promouvoir auprès d'un maximum de Parisien·ne·s. L'objectif est de sensibiliser le plus de monde possible à votre projet et ainsi de mettre toutes les chances de votre côté pour qu'il soit mis en œuvre. Voici quelques conseils et de nombreuses astuces pour vous guider à chaque étape de votre campagne.

CONSTRUISEZ UN ARGUMENTAIRE DE CAMPAGNE EFFICACE

Quelle a été votre motivation ? Elle pourrait devenir celle des autres !

Vous trouvez qu'il n'y a pas assez d'espaces verts dans Paris? Vous avez envie de valoriser l'éducation ou encore l'écologie dans votre ville? Il y a forcément eu un élément déclencheur à votre projet. Votre proposition répond à un besoin qui est certainement partagé par d'autres citoyens. Il est important de le mettre en avant.

C'est pourquoi vous devez analyser la situation, **savoir exactement ce qui vous a poussé à soumettre votre projet**. Et s'il a déjà été mis en place dans une autre ville, n'hésitez pas à l'indiquer, vous serez d'autant plus convaincant.

Formulez des objectifs simples et concrets qui parlent à chacun·e·s

Une fois votre proposition contextualisée, il est important de réfléchir aux objectifs de votre projet. L'objectif principal est évident, il s'agit de répondre à un besoin (par exemple, demander la réparation d'une chaussée pour faciliter la circulation). Des objectifs secondaires peuvent aussi apparaître. Ainsi, demander la création d'un nouveau jardin peut augmenter la fréquentation d'un quartier et représenter un gain d'activité pour les commerçants.

Identifiez les points forts et les points faibles de votre projet pour mieux argumenter

Si certains citoyens vont soutenir votre projet, d'autres y seront plutôt opposés. Il est donc important pour vous de connaître les atouts et les faiblesses de votre projet. Vous devez pouvoir expliquer en quoi celui-ci impactera positivement la vie, le quotidien des Parisien·ne·s. Dans le cas où la mise en œuvre de votre projet causerait des nuisances, il est nécessaire de les expliquer, les justifier et aider les citoyens à se projeter au-delà de ces dernières et ainsi comprendre ce que votre projet leur apportera sur le long terme.

Ciblez votre public pour mieux capter votre auditoire

Savoir auprès de quels publics diffuser son message est un élément essentiel de votre campagne de mobilisation. Il ne suffit pas de communiquer sur votre projet auprès des citoyen·ne·s qui vont le soutenir, comme vos proches ou vos amis. Comme expliqué plus haut, il est également important de communiquer auprès de ceux qui pourraient s'y opposer et espérer ainsi les rallier à votre cause.

Adaptez votre discours et vos supports de communication

Une fois que vous avez ciblé les différents publics concernés par votre projet, vous devez déterminer les messages que vous allez diffuser et les adapter à ces derniers. Vous devrez également choisir les différents supports que vous allez utiliser pour communiquer sur votre projet (affiches, réseaux sociaux, etc.). De la même façon qu'un message, un support doit être adapté à ses destinataires (par exemple : les réseaux sociaux ne sont pas adaptés aux populations qui n'ont pas accès au numérique ou qui n'en maîtrisent pas les usages).

COMMENT UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR VOTRE CAMPAGNE

✓ Comment utiliser FACEBOOK pour votre campagne ?

1. **Créez une page dédiée à votre projet.** Si vous ne savez pas comment faire, n'hésitez pas à consulter notre guide de création d'une page Facebook.
2. **Invitez tous vos amis, votre famille, vos collègues à liker** votre page.
3. **Demandez à vos amis de partager** votre page.
4. **Publiez régulièrement du contenu en variant les supports** (images, vidéos, articles liés à votre projet) qui pourra être relayé par tous vos fans.

Votre projet gagnera ainsi en visibilité et vous pourrez encourager vos fans à voter pour votre projet en septembre.

✓ Votre projet a été regroupé avec d'autres ?

Les réseaux sociaux sont d'excellents outils de collaboration. Pour cela, il vous suffit de :

1. **Créer un groupe dédié à votre projet grâce à l'icône** « Créer un groupe » disponible dans le menu à gauche de votre page d'accueil.
2. **Inviter les personnes qui travaillent avec vous à le rejoindre.**

Vous pourrez alors communiquer plus facilement entre vous et partager des documents.

✓ Comment utiliser TWITTER pour votre campagne ?

1. **Créez un compte dédié à votre projet**, ou un compte personnel.
2. **Publiez des informations sur votre projet.** Vous pouvez utiliser le hashtag *#Budgetparticipatif*, il est consacré au Budget Participatif de la Ville de Paris.

Vos tweets pourront être relayés par tous vos **followers**. C'est ce que l'on appelle **retweeter**. Votre projet sera ainsi connu par de nombreux utilisateurs et vous pourrez encourager vos **followers** à voter pour votre projet en septembre.

✓ Votre projet a été regroupé avec d'autres ?

Vous pouvez alors choisir de créer un compte commun dédié à votre projet, ou alors créer chacun-e un compte personnel et ainsi augmenter le nombre de messages postés concernant votre projet et donc sa visibilité. C'est à vous de décider ce qui vous semble être le plus pertinent. Si certaines personnes de votre groupe possèdent déjà un compte personnel, il peut être judicieux de les laisser publier des messages puisqu'ils ont d'ores et déjà des **followers** assidus.

UN KIT NUMÉRIQUE POUR PERSONNALISER VOS SUPPORTS

En amont de la phase de vote, la Mairie de Paris vous propose un **KIT de COMMUNICATION** à **télécharger** depuis le site du budget participatif. Vous y trouverez **les bannières, logos et typographies** qui vous permettront de décliner votre communication sur tous les supports, du plus classique au plus innovant !



BP PRATIQUE #8

ME FORMER POUR AGIR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

LES ATELIERS CITOYENS

La Mairie de Paris vous offre de nombreux outils et dispositifs autres que le budget participatif pour faire Paris à votre idée tout au long de l'année.

Quels que soient notre âge ou notre parcours, nous avons tous une bonne raison de nous former. Pour construire un projet, approfondir des sujets qui nous tiennent à cœur ou tout simplement par curiosité, les Ateliers Citoyens de Paris vous proposent de véritables temps de rencontres et de débats autour de formations théoriques ou pratiques sur la vie de la Cité.

Les Ateliers Citoyens de Paris permettent aux Parisien·ne·s détenteurs de la carte Citoyenne Citoyen de Paris de s'engager dans leur ville. Vous souhaitez construire un projet, approfondir des sujets d'actualité, découvrir les secrets de Paris et participer à la vie de la cité autrement ? Ces ateliers sont faits pour vous ! Apprenez à construire un projet citoyen, découvrez les secrets de la Ville de Paris, apprenez les clés du débat, débattre de l'avenir de Paris et de la planète et rencontrez des artistes et des intellectuels.

Les formations sont **entièrement gratuites et ouvertes** à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens titulaires de la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris, dans la limite des places disponibles. Elle-même gratuite, sans engagement et valable à vie, vous pouvez la recevoir chez vous en moins d'une semaine et obtenir en trois clics un numéro personnel qui vous permettra de vous inscrire aux formations.

Cliquez pour découvrir le [PROGRAMME COMPLET DES ATELIERS CITOYENS](#)

Vous souhaitez participer à un ou plusieurs de ces ateliers ?

[Commandez votre Carte Citoyenne-Citoyen de Paris](#)

Vous avez encore des interrogations sur le budget participatif ?

Consultez [La Foire Aux Questions du budget participatif](#)

Pour déposer votre projet, suivre l'avancée des réalisations et tout savoir sur le budget participatif, consultez le site budgetparticipatif.paris

Pour suivre l'actualité du budget participatif :



Pour toutes questions, contactez budget.participatif@paris.fr

Pour vous accompagner dans votre projet, contactez

La **Maison de la Vie associative et Citoyenne de votre arrondissement**

1^{er} et 2^e arrondissements
5, bis rue du Louvre 75001 PARIS
Tél. : 01 47 03 69 90

3^e et 4^e arrondissements
5 rue Perrée 75003 PARIS
Tél. : 01 53 01 76 94

5^e et 6^e arrondissements
4, rue des arènes 75005 PARIS
Tél. : 01 44 08 78 80

7^e arrondissement
4 rue Amélie 75007 PARIS
Tél. : 01 53 59 44 90

8^e arrondissement
28, rue Laure Diebold 75008 PARIS
Tél. : 01 53 67 83 60

9^e arrondissement
54 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS
Tél. : 01 49 70 81 70

10^e arrondissement
206 quai de Valmy 75010 PARIS
Tél. : 01 40 38 80 70

11^e arrondissement
8 rue Général Renault 75011 PARIS
Tél. : 01 55 28 35 90

12^e arrondissement
181 avenue Daumesnil 75012 PARIS
Tél. : 01 53 33 51 20

13^e arrondissement
11 rue Caillaux 75013 PARIS
Tél. : 01 56 61 77 60

14^e arrondissement
22 rue Deparcieux 75014 PARIS
Tél. : 01 53 63 31 50

15^e arrondissement
22 rue de la Saïda 75015 PARIS
Tél. : 01 45 30 31 31

16^e arrondissement
14 avenue René Boylesve 75016 PARIS
Tél. : 01 53 92 29 30

17^e arrondissement
25 rue Lantiez 75017 PARIS
Tél. : 01 58 60 16 20

18^e arrondissement
15 passage Ramey 75018 PARIS
Tél. : 01 42 23 20 20

19^e arrondissement
20 rue Édouard Pailleron 75019 PARIS
Tél. : 01 53 72 89 10

20^e arrondissement
1 rue Frédéric Lemaître 75020 PARIS
Tél. : 01 40 33 33 61